

Neufvilles, le 3 septembre 2018

Chers parents,

Une année scolaire, c'est à chaque fois une nouvelle aventure qui commence. Pour que celle-ci se passe le mieux possible, il serait intéressant que les maîtres-mots suivant la guident, soit : le respect, la sérénité, la sincérité et l'optimisme.

Si nous parvenons à inculquer ces valeurs et/ou ces états d'esprit à nos élèves et à nous en imprégner, nous adultes, nous pourrions dire tous en chœur ; « L'école de la Gage, ce n'est que du bonheur ! » Ça faisait longtemps que j'avais envie de la placer, celle-là !

Afin que cette année 2018-2019 commence sous les meilleurs auspices, voici quelques explications (ou rappels) indispensables concernant la vie de l'école :

- Comme l'an dernier, nous pourrions bénéficier du local des scouts comme réfectoire. Nous y organiserons 2 services pour les repas tartines. Les repas chauds y auront lieu également.
- L'organisation et la tarification des garderies (voir feuille annexe car long et spécifique).
- Pour rappel, seuls les parents d'élèves de maternelles sont autorisés à entrer dans la cour entre 8h et 8h25. Seul l'enseignant désigné pour la surveillance est habilité à faire des remarques aux élèves

En ce qui concerne la sortie des cours à 15h10 (et le mercredi à 12h05), pas de changement. Chaque classe se rangera en un endroit bien précis de la cour et c'est vous, chers parents, ou toute personne accréditée par vos soins qui viendrez chercher vos chérubins. Cependant, nous vous demandons également de ne pas vous attarder inutilement dans la cour afin de faciliter aussi le travail du surveillant et d'éviter ainsi toute confusion à la sortie. Ces changements peuvent paraître draconiens, mais ils ne sont pensés que dans le seul but de favoriser la surveillance et donc la sécurité de tous.

Je me permettrai encore d'insister sur la ponctualité (même en maternelles !) des élèves et sur le fait que l'arrivée se fait par l'entrée principale et non (même tardive) par les accès latéraux. Inculquons-leur de bonnes habitudes !

- Nous vous demandons aussi, de respecter tant que faire se peut, le code de la route lorsque vous déposez ou lorsque vous venez rechercher vos enfants ; il serait « parfois » utile de se poser la question suivante : « La façon dont je suis stationné, ne met-elle pas en danger les piétons (en ce inclus les élèves de l'école évidemment !) gravitant autour de l'école ? ». Des actions ponctuelles seront encore organisées avec la police de Soignies !
- Les repas chauds reprendront le mardi 12 septembre ; pour 4,20€ par jour, votre enfant aura droit à un potage, un plat et un dessert.

Les réservations des repas chauds et des potages se font le vendredi matin pour la semaine suivante ; merci d'être précis !

- Afin d'éviter une quantité impressionnante d'objets perdus qui nous encomrent, vous serait-il possible de « nommer » ces dits-objets (vêtements, sacs, mallettes ou autres gourdes) ? On y gagnerait tous.
- Il est toujours possible pour votre enfant de prendre une soupe au prix unitaire de 0.55€.

Pour les différents paiements, veuillez vous référer au courrier intitulé « La note de frais » que vous trouverez en annexe. La note de frais sera distribuée au responsable fiscal de l'enfant.

A charge des parents séparés et/ou divorcés de s'arranger entre eux pour le paiement.

Nous ne sommes pas tenus de distribuer la facture en 2 exemplaires.

- Pour les enfants en âge d'obligation scolaire (primaires), un certificat médical est requis au-delà de 3 jours d'absence. En deçà de 3 jours (même pour une demi-journée ou quelques heures), un mot explicatif de votre part est obligatoire. Pour chaque cas de figure, auriez-vous l'obligeance de compléter un exemplaire de justificatif d'absence ci-annexé ? Même si ceci nous est imposé par la vérification de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut reconnaître qu'un absentéisme répété nuit à l'apprentissage !
- Chaque élève de maternelle et de primaire recevra un même journal de classe.
- Une réunion d'informations aura lieu le lundi 24 septembre à 19h30. Comme l'an dernier, celle-ci se déroulera de la manière suivante :
 1. Réunion collective dans l'église au cours de laquelle la direction de l'école et le président de PO vous rappelleront les grandes lignes directrices de la vie de l'école et vous expliqueront les nouveautés et les projets envisagés.
 2. Dans un 2^{ème} temps, chaque titulaire accueillera les parents concernés dans sa classe et en profitera pour détailler sa matière, sa méthode de travail, les objectifs à atteindre et répondra à toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Je me permets aussi de vous rappeler que depuis septembre 2011, des activités sont organisées le mercredi après-midi pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans par Geoffrey Rossay (0474/34.96.90). Celui-ci me demande de préciser 3 choses :

- ⇒ chaque enfant a droit à 2 séances d'essai
- ⇒ à partir de la M3, 4 activités sont possibles à savoir, le dessin artistique, le théâtre, le néerlandais et la gymnastique sportive
- ⇒ Les cours de danse reprendront également

Navré d'avoir été si long, mais il me semblait important de préciser tout ceci.

Bien à vous,

Yves Mary
Directeur

P.S. : Veuillez trouver en annexes aussi :

- La liste des congés et des activités (déjà connues)
- La note d'informations concernant les dépenses à envisager durant cette année scolaire
- L'explication quant aux notes de frais
- L'explication quant à l'épargne pour les classes de dépaysement.
- Organisation et tarification des garderies.